un amendement tendant à une réduction de 60.000 fr.

L'orateur dit que c'est la propagande des congrégations religieuses qui fomente en Extrême-Orient la haine contre les étrangers.

M. DELCASSÉ dit que le gouvernement a souvent démontré l'intérêt que présentent les missions en Orient. Le protectorat chrétien est pour la France une tradition et ce n'est pas à sa sagesse que l'étranger attribuerait une abdication par laquelle elle se diminuerait elle-même.

DEJEANTE maintient énergiquement son amendement.

A la majorité de 343 voix contre 160, l'amendement de Dejeante n'est pas adopté.

Le chapitre 9 est adopté.

La discussion sur le protectorat est renvoyée à la suite des budgets des ministères.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 2 h. 40, sous la présidence de M. MESUREUR.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Le nationaleux LASIES demande à interpeller le gouvernement sur « les mesures arbitraires prises contre la société « Les Prévoyants de l'Avenir ».

Voix diverses. — A un mois ! A la suite de l'ordre du jour !

M. LASIES insiste pour que son interpellation soit fixée à jeudi prochain. C'est une question ouvrière au premier chef. (Protestations sur divers bancs).

Il faut savoir si une société admirable, comme celle des Prévoyants de l'Avenir, a le droit de se libérer par le travail. (Nouvelles protestations sur divers bancs. — Applaudissements sur d'autres. — Bruit).

M. JUMEL. — Nous n'avons jamais approuvé les manipulations de ses chefs. (Très bien ! à gauche).

M. WALDECK-ROUSSEAU, président du Conseil, fait observer qu'il a répondu à M. Lasies, lorsque ce dernier lui a communiqué son désir de l'interpeller, qu'il se tiendrait à la disposition de la Chambre.

Mais il n'appartient pas au gouvernement de proposer à la Chambre de modifier l'ordre de ses travaux. (Applaudissements.)

Par 294 voix contre 215, la Chambre renvoie à la suite des interpellations déjà inscrites celle de M. Lasies.

LA RÉFORME DES BOISSONS

On reprend la suite de la discussion du projet de loi concernant le régime des boissons.

Dans la séance d'hier, la Chambre a adopté l'article 1er du contre-projet de M. Vaillant. Cet article 1er supprime, comme on le sait, « tous les droits sur les boissons hygiéniques, vins, bières, cidres, poirés et hydromels. »

Il y aurait lieu de mettre en discussion l'article 2 de ce contre-projet, qui décide que la « taxe de remplacement sera fournie par le produit du monopole de l'alcool. »

Le privilège des bouilleurs de cru

M. CHAPUIS demande à la Chambre d'intervertir l'ordre des articles du contre-projet et de discuter l'article 3 avant l'article 2.

Cet article 3 est ainsi conçu : « *Le privilège des bouilleurs de cru est supprimé sans aucune exception.* »

L'orateur déclare que lui et ses amis sont décidés à voter le monopole de l'alcool, qui qui fait l'objet de l'article 2, mais à condition que le privilège des bouilleurs de cru soit préalablement supprimé.

VAILLANT dit qu'il ne s'opposera pas à cette intervention.

La proposition de M. Chapuis est adoptée par 301 voix contre 253.

M. G. RIVET prend la défense des bouilleurs de cru, qui sont tous, dit-il, des petits propriétaires, des paysans, qui tirent de leurs marcs ou de leurs fruits quelques litres d'eau-de-vie destinés à leur consommation, et qu'il ne faut pas confondre avec les grands distillateurs du Midi ou du Nord. Ce n'est pas chez les premiers que se fait la fraude, c'est chez les seconds.

FOURNIÈRE déclare qu'il n'est pas de ceux qui veulent faire échec au projet du gouvernement. Il le trouve seulement insuffisant pour combattre les effets de l'alcoolisme, et en votant l'article 1er de l'amendement Vaillant, il n'a fait qu'obéir aux ordres du congrès socialiste.

C'est dans l'intérêt de la santé publique que les socialistes voteront le projet de M. Vaillant.

M. Arthur LEGRAND insiste avec énergie pour le maintien du privilège des bouilleurs de cru.

La clôture est prononcée.

M. PLICHON développe un amendement suivant lequel tout propriétaire qui distille les produits venant exclusivement de sa récolte est dispensé de toute déclaration préalable et affranchi de l'exercice.

L'orateur déclare qu'il ne demande à exempter que l'alcool destiné à la consommation familiale.

Il termine en disant que les bouilleurs de cru ne se réclament que du droit de propriété.

M. LAURAINE dit que l'amendement de M. Plichon est un véritable contre-projet et que la Chambre devrait voter d'abord sur l'article du projet de M. Vaillant.

La Chambre, consultée sur la question de priorité, refuse la priorité à l'amendement de M. Plichon par 401 voix contre 105.

M. NARBONNE déclare qu'il votera contre tous les amendements contraires aux intérêts de la viticulture.

La suppression du privilège repoussée

L'article 3 du contre-projet Vaillant, tendant à la suppression complète du privilège des bouilleurs de cru est repoussé par 379 voix contre 175.

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL

La Chambre passe ensuite à l'examen de l'article 2 du contre-projet Vaillant, ainsi conçu :

« *La taxe de remplacement sera fournie par le produit du monopole de l'alcool.* »

VAILLANT a la parole.

J'ai expliqué hier, dit-il, les analogies existant entre le monopole de l'alcool tel que je l'ai proposé et le monopole étatisé en Suisse. Le privilège des bouilleurs est resté intact en Suisse, au moins en ce qui concerne les fruits indigènes. Rien n'empêche de réaliser le monopole de rectification en France, dans les mêmes conditions qu'en Suisse, où il a donné d'excellents résultats et, en même temps, développer la consommation des boissons hygiéniques.

Il faut voter le principe du monopole de la fabrication et de la rectification de l'alcool. (Très bien ! Très bien ! sur divers bancs).

PASTRE. — Alors il faudrait se prononcer d'abord sur l'article qui organise le monopole. Personnellement, je suis partisan de ce monopole, mais en présence de la coalition qui s'est formée contre le projet du gouvernement, je voterai contre la proposition de M. Vaillant.

MM. GUILLEMET et CHASTENET font une déclaration analogue.

Une discussion des plus confuses s'engage à laquelle prennent part MM. GUILLEMET, DUMONT, VAILLANT, etc.

La Chambre aborde l'article 4 ainsi conçu :

« *Le monopole de l'alcool est établi par l'organisation nationale et communale de la production et de la rectification de l'alcool.* »

A la majorité de 468 voix contre 112 sur 580 votants, la première partie du contre-projet de M. Vaillant n'est pas adoptée. La deuxième partie et l'article 4 tombent par suite de ce vote.

Il ne reste donc plus que l'article premier voté hier, mais comme plusieurs députés peuvent l'avoir voté en pensant que les autres articles le seraient aussi, il y a lieu de voter sur l'ensemble et le président va le mettre aux voix.

M. CAILLAUX, ministre des finances prend la parole.

La situation, dit-il, est la même qu'hier, avec cette aggravation que les articles de M. Vaillant, sauf le premier, ayant été repoussés, la Chambre se trouverait en présence d'un dégrèvement de 200 millions qu'il est impossible de faire.

A la Chambre de dire si elle veut le dégrèvement proposé par la commission et le gouvernement. Si elle le veut, elle votera contre le contre projet de M. Vaillant, qui rend impossible toute réforme.

REJET DU CONTRE-PROJET VAILLANT

L'ensemble du contre-projet Vaillant (en réalité, l'article 1er qui subsiste seul), est repoussé par 343 voix contre 195, sur 538 votants. (*Exclamations*).

La prochaine séance

M. Leygues, ministre de l'Instruction publique demande la fixation à jeudi du projet de la loi sur les crédits de l'Exposition.

M. Georges BERRY demande le maintien de la discussion concernant les bureaux de placement.

Le projet de loi sur les décorations est inscrit sous réserve de non discussion.

La séance est levée à 6 heures 1/4 et renvoyée à jeudi matin, à 9 h. pour la première séance.

La réception du président Kruger

A MARSEILLE

Marseille, 20 novembre. — M. Eloff, gendre du président Kruger, est arrivé ce matin à Marseille.

Le préfet, M. Grimanelli, s'est entretenu avec M. Leydet des détails de la cérémonie de demain.

Le *Journal de Djibouti*, arrivé aujourd'hui à Marseille par le *Laos*, contient sur le séjour du président Kruger, qui sera demain l'hôte de la France, d'intéressants détails.

A l'arrivée du *Gelderland* à Djibouti, se trouvaient déjà deux navires de guerre, le transport *Drome* et le croiseur *Catinat*.

Aussitôt mouillé, le *Gelderland* a tiré une salve de vingt et un coups de canon pour saluer la terre française. Le *Catinat* rendit les salves et le vaisseau hollandais salua ensuite de dix coups de canon le croiseur français, qui rendit courtoisement coup pour coup. La canonnade dura trente minutes.

La population de Djibouti, mis en éveil, devina que le président Kruger était là. Tous les Français auraient voulu le saluer malgré une consigne sévère, le président Kruger a pu être approché. Il conserve une apparence robuste, malgré sa maladie des yeux qui lui endolorit le visage.

Il est habillé d'une redingote noire; la tête est coiffée d'une simple casquette de voyage. A la chaîne d'or de sa montre est suspendue une breloque émail où se marient les deux écussons des Républiques sœurs du sud africain.

A la nouvelle de la prise de deux canons Maxim aux Anglais à Hoopstad, le président s'écrie énergiquement : « Oh ! qu'ils se battent toujours là-bas, c'est ce que nous voulons ! »

D'après le docteur Heymans, le président Kruger est en parfaite santé physique et morale, sauf sa vue.

Le président remercie les visiteurs des témoignages de sympathie qu'il a reçus en ajoutant : « Je suis heureux que des Français aient eu l'amicale pensée de venir m'apporter de bonnes nouvelles qui réconfortent mon cœur. »

M. Bredell confirme que les Boers se battent avec feu, beaucoup mieux que s'assurent les télégrammes anglais», puis, avec un geste farouche, il proteste contre les odieux mensonges cables par les Anglais, qui donnent aux yeux de l'Europe tous ce qui se passe au Transvaal.

De l'ensemble des impressions reçues par l'entourage du président, il résulte que les Boers gardent au fond de leur âme une indomptable espérance de revoir bientôt, en hommes libres, le Transvaal et l'Etat d'Orange, sentant que nulle puissance humaine n'est capable de faire disparaître de la terre la plus vivace et la plus courageuse des nationalités africaines.

Les pièces occupées par le président Kruger, à bord du *Gelderland*, sont une chambre, en face un petit office pour un domestique, à droite, un salon-bureau conduisant à la salle à manger, qui forme demi-cercle, à l'arrière du bateau.

Dans la cabine, la couchette est placée sous le hublot; à gauche est la table-toilette; à droite, une armoire à glace, sur laquelle sont son tabac et le fameux chapeau haut de forme, recouvert d'un crêpe. Le mobilier est complété par une chaise longue de cuir rembourré et par un bureau.

ARRIVÉE DE DÉPUTÉS A MARSEILLE

MM. Chevillot, Michel, Cadenat, Antide Boyer et Carnaud, députés des Bouches-du-Rhône, sont arrivés cette nuit à Marseille où ils viennent saluer le président Kruger, à son débarquement.

MM. Feiletan, Thierry et Perseau, députés du même département se sont excusés.

Une députation catalans

Barcelone 20 Novembre. — Une députation catalaniste est partie pour Marseille, afin de remettre au président Kruger un message dans lequel on proteste vivement contre la conduite de l'Angleterre. Les signataires de ce manifeste croient voir des analogies entre la situation de la Catalogne et celle du Transvaal.

Faits Divers

HORS RÉGION

Crime Social

Un homme mort de faim

Paris, 20 novembre. — Un pauvre vieillard de soixante-dix-neuf ans, Denis Vandescalle, vivait depuis longtemps de la charité des voisins. Il logeait au fond d'une cour de la rue Grégoire-de-Tours, dans une petite pièce sans air et sans lumière. L'âge et le commencement de la maladie le retenaient toute la journée durant dans son logement misérable, et bientôt il ne put plus aller solliciter les bonnes âmes qui l'avaient nourri jusque-là.

Ce matin, le concierge a trouvé étendu sur le sol de terre battue, le cadavre du vieux miséreux ; la mort remontait peut-être à deux jours. Le commissaire de police du quartier, M. Lagaillarde, a fait procéder à l'inhumation de Denis Vandescalle, auquel on ne connaissait ni un parent, ni un ami.

Le médecin de l'état civil a conclu à une mort amenée par privations.

La marâtre société bourgeoise, bâtie sur l'injustice, l'iniquité et les monstrueux privilèges, est responsable de la mort de ce malheureux vieillard, victime de notre abominable régime capitaliste.

ASSASSINAT ET SUICIDE

Bordeaux, 20 novembre. — Un drame sanglant vient de se dérouler dans notre ville.

Un loueur de charrettes à bras, M. Dominique, demeurant rue du Peugne, a tué d'un coup de revolver dans la poitrine, sa belle-fille Yvonne, âgé de trente ans, artiste lyrique.

Le meurtrier s'est fait justice en se tirant quatre coups de revolver dans la tête.

M. Dominique et sa belle-fille ayant expiré avant l'arrivée du commissaire, il a été impossible de connaître les motifs de ce drame sanglant.

On sait seulement que Dominique se querellait souvent avec sa belle-fille, à laquelle il reprochait son inconduite.

On parle, d'autre part, d'un drame passionnel.

DANS LA RÉGION

LE DRAME

DE GONDECOURT

Les antécédents du meurtrier. — Nouvelle descente du pacquet. — La reconstitution du crime. — Les interrogatoires des témoins. — Les constatations du Dr Castiaux

L'Etat de la victime

Nos lecteurs connaissent dans tous leurs détails la tentative de meurtre dont a été victime, à Gondecourt, Madame veuve Sylvie Decarnin, et l'arrestation mouvementée de Léopold Putmann. Nous n'y reviendrons pas.

Léopold Putmann

Léopold Putmann est très connu à Gondecourt et dans les environs ; mais c'est surtout d'une triste notoriété qu'il jouit. Il a été, ainsi que nous l'avons dit, hier, condamné cinq ou six fois pour vol. Il l'a été depuis moins d'un an, c'est-à-dire depuis son retour du régiment.

Putmann a fait son service militaire en Algérie, aux compagnies de discipline. Comme il a environ 20 ans, et comme il n'était pas en France de décembre 1897 au 15 octobre 1899, il ne peut plus être question de le rechercher pour le crime de Hallenes-lez-Haubourdin, pas plus que pour l'assassinat de M. Schotsmans.

Putmann est connu dans le pays sous le prénom de Paul. Il a, dans une localité des environs de Gondecourt, une ma tresse qui le tient en « grande considération » et ne l'appelle jamais que « Monsieur Paul ».

Comme nous l'avions annoncé, Léopold Putmann a été examiné, lundi soir, par M. le docteur Castiaux, médecin-légiste. Celui-ci a conclu que les égratignures que Putmann porte aux mains, ont dû être faites pendant la fuite à travers champs. Mme Sylvie Ducarnin était, du reste, trop faible par son âge, et trop impotente, pour pouvoir opposer la moindre résistance.

La reconstitution du crime

M. Delalé est parti, hier, pour Gondecourt. A 2 h. 15, il était accompagné de M. le docteur Castiaux, médecin légiste, et de M. Lecointe, son greffier. Ces Messieurs étaient de retour à 6 h. 30.

M. Delale a tenu à faire très minutieusement un constat des lieux. Il a visité les différentes pièces de la maison du crime. Il a interrogé MM. Faucompréz, Mines Sauvage et Panier et divers autres témoins. Les témoins ne sont pas très affirmatifs en disant qu'ils reconnaissent Putmann dans l'homme qu'ils ont vu apparaître un instant dans l'épicerie.

Ils parlent. à la vérité, des vêtements du meurtrier. Quant à la veuve Decarnin, elle ne se rappelle rien. Elle a été étourdie par le coup de poing qu'elle a reçu sur l'œil : elle est immédiatement tombée à terre. Putmann s'est précipité sur elle pour l'étrangler.

Ainsi donc, si Putmann n'avait pas été découvert sous un tas de paille, et si surtout il avait continué à nier, il aurait certainement donné du fil à retordre à la justice.

La reconstitution du crime qu'a pu faire M. Delalé, confirme pleinement les circonstances que nous avons relatées hier.

Si Putmann n'avait pas avoué la préméditation, tout au moins en ce qui concerne le vol, M. Delalé serait probablement arrivé à établir cette préméditation par un raisonnement qui a été recueilli, hier, de la bouche de la veuve Decarnin. Celle-ci se rappelle que dimanche, c'est-à-dire la veille de l'attentat, un homme, portant une casquette dont la visière était baissée sur les yeux, et ayant une moustache effilée, est venu à l'épicerie, dans la soirée, et a acheté pour deux sous de pain d'épice.

L'état de la victime

Pendant que M. Delalé procédait aux interrogatoires des témoins et de la victime, M. le docteur Castiaux a examiné cette dernière.

L'œil gauche de Mme Decarnin est tuméfié; il disparaît sous une tache bleuâtre qui s'étend sur presque toute la moitié du visage. Les ecchymoses de la gorge sont très profondes; l'intérieur est déchiré et sanguinolent.

Egalement l'extérieur du palais est déchiré; les lèvres sont gonflées et portent de nombreuses déchirures. De tout ceci, il résulterait que, pendant que Putmann étreignait d'une main, comme dans un étau, la gorge de sa victime, de l'autre main, il s'appuyait avec violence sur la bouche ; les dents ont déchiqueté l'intérieur des lèvres.

C'est donc par un hasard inouï que la pauvre vieille femme en est réchappée.

Cela fait la victime est, malgré tout, aussi satisfaisant que possible. Elle était sur pied hier et vaquait à ses occupations journalières. Mais elle souffre beaucoup de la gorge et parle très difficilement. La déglutition se fait mal.

Mme Decarnin tient toutefois à reprendre son « train-train » de vie ordinaire ; mais ce n'est pas encore sans effroi qu'elle songe au drame de lundi dernier.

DEUX SUICIDES

à Béthune

Lundi, vers six heures du soir, on a trouvé dans une chambre, étendu sur le plancher au milieu d'une mare de sang, le cadavre d'un vieux célibataire, Jules L..., âgé de 51 ans environ, demeurant chez son frère, au boulevard Thiers, à Béthune. Le malheureux qui depuis longtemps était atteint d'une maladie noire, et avait déjà tenté à plusieurs reprises de se donner la mort, s'était tranché la gorge d'un formidable coup de rasoir.

— Mardi matin, un ouvrier couvreur, Eugène Baux, âgé de 30 ans, demeurant dans la rue du Pont-Neuf, s'est pendu dans la brasserie derrière sa maison. Baux avait depuis longtemps des idées de suicide et plusieurs fois il avait tenté de mettre fin à ses jours.

Cambriolage au Bureau des Postes

DE LENS

Dans la nuit de lundi à mardi, d'audacieux malfaiteurs après avoir desellé les barreaux en fer d'une fenêtre et brisé un carreau de vitre ont réussi à ouvrir une des fenêtres du bureau de postes de Lens.

Ils ont pénétré dans le bureau et à l'aide de fortes barres de fer qu'on a retrouvées sur les lieux, ils ont enfoncé plusieurs tiroirs.

Les voleurs ont dû se retirer sans rien emporter, M. Proth, receveur, prenant la sage précaution chaque soir, de monter dans sa chambre, les fonds, les timbres et les mandats.

La gendarmerie recherche les auteurs de cette tentative de vol.

GRAVE AFFAIRE DE VOL

A DOUAI

A la Société Générale. — Un faux chèque de 7.839 francs.

Le 15 novembre dernier, un individu, resté inconnu, présentait à la succursale de la Société générale à Douai, et se faisait payer un chèque de 7.839 francs.

Le chèque était daté de Calais et portait les deux signatures du caissier et du fondé de pouvoir de cette succursale — ou plus exactement l'imitation assez bonne de ces deux signatures. D'autre part, un détail qui aurait pu faire, du prime abord, douter de l'authenticité de ce chèque, était relevé par l'employé auquel il était présenté à Douai.

La somme, inscrite sur le chèque, l'était en chiffres au lieu de l'être en lettres, ainsi que cela est obligatoire. Mais comme la succursale de Douai avait reçu un avis de Calais, et que la somme mentionnée sur cet avis était exactement la même que celle du chèque, l'employé paya.

On s'aperçut par la suite que le chèque était faux.

De l'enquête faite, il résulterait que le chèque a été fabriqué à Lille et détaché d'un carnet à souches pris dans la succursale de cette dernière ville. A la Société Générale, rue Nationale, à Lille, on ne voudrait rien dire; et la police se montre plus que sobre de renseignements.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une plainte a été déposée; et qu'un employé a été confronté avec une personne, au sujet d'un timbre. L'employé a été mis hors de cause.

Nous ne pouvons, du reste, en dire davantage aujourd'hui.

LA GRÈVE DES TULLISTES

A CALAIS

(De notre correspondant spécial)

Calais, 20 novembre.

Déconvenue de la police

Voici un fait passablement amusant : les fabricants qui comptaient hier sur des rentrées avaient fait masser par le commissaire central à la porte et au voisinage des usines des forces considérables d'agents, de gendarmes à pied et à cheval.

On avait usé, à cet effet, de tous ceux dont on disposait.

Il s'agissait, naturellement, de protéger les ouvriers qui rentreraient contre les brutalités qu'on mettait d'avance à la charge de ceux qui ne rentreraient pas.

Mais ce déploiement de précautions a été inutile, puisque aucun ouvrier n'est rentré.

Agents et gendarmes ont fait chou-blanc!

Non par suite des précautions extraordinaires prises par la police pour défendre les ouvriers..... qui ne sont pas rentrés, on n'a pas pu déployer l'attirail ridicule des forces que le commissaire central a l'habitude de disposer à la porte de l'Hôtel-de-Ville et de l'Hôtel-de-Ville.

Il n'y avait là que trois agents qui se baladaient mélancoliquement sur le trottoir, sans songer à molester le public.

... La déconvenue du commissaire et de ses agents, a bien fait rire hier matin les grévistes et la population.

LA RÉUNION DE LUNDI MATIN

La réunion générale des grévistes, qui a eu lieu à 9 heures, a mis en valeur l'échec absolu des fabricants : la salle était bondée comme d'habitude. Les 2.500 grévistes qui se retrouvent depuis huit jours à chaque réunion de l'Elysée s'y retrouvaient encore ce matin.

Les délégués calaisiens en Angleterre

Le citoyen Salembier a fait connaître aux applaudissements de la salle que les délégués calaisiens en Angleterre continuaient de se féliciter de l'accueil qui leur est fait.

Il a annoncé que le citoyen Appleton, secrétaire général de l'Union des tullistes de Nottingham avait fait un appel en anglais qui a été adressé par les délégués aux *Trades-Unions*, les plus importantes en faveur des tullistes de Calais.

C'est à ce citoyen Appleton que toutes les souscriptions des syndicats anglais doivent être envoyées.

Les secours de Caudry

Salembier a donné également lecture du télégramme suivant, reçu cette nuit du syndicat des tullistes de Caudry :

Caudry, 18 novembre.

Comité syndicat tulliste Caudry décidé envoyer amis Calaisiens *cinquante francs par semaine*, pendant grève et envoie expression vives sympathies et encouragements. PLET secrétaire.

Quand les tullistes de Caudry se sont mis en grève il y a trois ans l'*Union des tullistes* leur a envoyé 3.00 francs par semaine pendant les 11 semaines qu'a duré leur grève, en tout 42.000 francs.

Grâce aux tullistes Calaisiens, les tullistes de Caudry ont été victorieux dans leur grève.

Aujourd'hui, dans la mesure de leurs forces, ils rendent aux Calaisiens l'appui que ceux-ci leur ont apporté.

Les ouvriers du port de Calais

Salembier a donné connaissance encore de la décision prise hier par l'*Union fédérale*, syndicat des ouvriers du port de Calais, qui a voté, elle aussi, pour les grévistes, 100 fr. par semaine plus une levée de 25 centimes par semaine et par membre, cela jusqu'à la fin de la grève.

Cela fait trois cents francs par semaine que les ouvriers du port verseront à l'Union des tullistes de Calais.

Ajoutons que leur syndicat qui fait si bien son devoir, est tout nouvellement fondé ; il a été créé au cours de la grève du port qui a eu lieu il y a quelques mois et avec la collaboration du citoyen Salembier.

Des remerciements ont été votés aux tullistes de Caudry et aux ouvriers du port, par l'assemblée.

Discours du citoyen Ferroul

Le citoyen Ferroul, qui devait partir à une heure et demie a pris la parole après Salembier.

Le délégué du groupe social a prononcé un discours fort applaudi. Il a dit qu'il rapporterait à Paris l'impression que lui avaient faite les tullistes en grève de Calais par leur calme, leur énergie, la constance avec laquelle ils maintiennent leur droit, malgré toutes les provocations de la municipalité opportuniste, qui occupe l'Hôtel de Ville.

« Je pars, a dit Ferroul, mais je serai remplacé par un autre de mes collègues du groupe socialiste. Le représentant du peuple qui sera au milieu de vous contiendra le zèle des agents du maire opportuniste. Car les agents et les gendarmes se surveillent un peu, quand ils savent qu'il y a en face d'eux quelqu'un qui parle d'un ton fort, d'où l'opinion publique entend toujours de la tribune du Parlement.

Ferroul a rappelé ensuite les conditions excellentes dans lesquelles se trouvent les tullistes en grève : ils sont unis, ils savent que de l'extérieur les patrons ne peuvent faire venir des ouvriers, pour les remplacer, de Caudry, de Nottingham, ils sont sûrs qu'il ne peut leur venir que de l'argent. (Bires).

Ils défendent la loi que les patrons veulent violer, la convention qu'ils ont signée que les patrons veulent fouler aux pieds.

Le Prolétariat est avec eux. Il les aidera par ses secours à triompher de la mauvaise foi et de la déloyauté de leurs patrons.

Le groupe socialiste leur enverra des députés qui resteront au milieu d'eux pour leur donner leur appui jusqu'à la fin de la grève.

— Il y a 42 députés à votre disposition, a dit Ferroul, au milieu des rires et des applaudissements des grévistes. Il faudra donc qu'il en passe ici 41 avant que ce soit mon tour de revenir.

Mais j'espère bien revenir bientôt tout de même pour fêter avec vous la victoire que vous ne manquerez pas de remporter.

La carte des grévistes

Salembier a annoncé que l'*Union des tullistes* allait faire remettre une carte de grève à chaque gréviste.

— Vous la garderez, a dit Salembier, après la victoire et vous la transmettrez comme un héritage d'honneur à vos enfants.

La réunion s'est terminée aux cris de : Vive la grève !

La résistance des patrons

Les fabricants de leur côté s'organisent pour la résistance.

Ils font annoncer par leurs journaux qu'ils sont 300 ayant constitué l'Association des fabricants de tulles de Calais.

Chacun des membres de l'Association s'engage à verser 3 fr. par semaine et par métier pendant 4 ans pour soutenir les fonds nécessaires pour la résistance.

L'association doit emprunter une première somme de 500.000 francs qui doit servir aux premiers frais qu'entraînera le lock-out que les patrons déclarent qu'ils décrèteront vendredi.

C'est en vue de ce lock-out que les fabricants ont donné les huit jours pour samedi prochain, à tout le personnel employé dans les fabriques de tulles.

Si les patrons ne reculent pas au dernier moment, comme c'est fort possible c'est la cessation du travail pour près de 10.000 personnes que va entraîner la grève qu'ils ont prise la responsabilité de décréter.

Aujourd'hui, en effet il n'est plus douteux que leur tentative pour obtenir des tullistes qu'ils reprennent le travail à leurs conditions est vouée à un échec complet.

LA JOURNÉE DE MARDI

L'échec des fabricants

Ce sont les journaux patronaux eux-mêmes, qui sont obligés d'avouer l'échec remporté par les fabricants dans leur tentative pour faire reprendre le travail aux tullistes.

Dans l'espérance d'une rentrée, qu'ils escomptaient d'avance, les fabricants avaient décidé de faire paraître lundi leur journal officieux, le « Phare » qui est bi-hebdomadaire et ne paraît pas d'ordinaire ce jour-là.

Les fabricants espéraient qu'un certain nombre d'ouvriers étant rentrés, ils pourraient dans leur journal faire mousser les résultats acquis et déterminer des rentrées nouvelles.

Mais la veste remportée par les fabricants a été telle que le *Phare* lui-même a déclaré lui-même qu'il ne s'était produit que 44 rentrées.

Ce chiffre d'ailleurs est faux, car il n'y a eu que 6 rentrées constatées par « l'Union des Tullistes ».

Un grand enthousiasme règne parmi les grévistes.

La déception et l'exaspération des fabricants est extrême.

La réunion du matin

La réunion des grévistes a eu lieu ce matin à l'Elysée. L'affluence est toujours la même.

Quelques agents seulement étaient à la porte.

Le citoyen Salembier a donné lecture d'un télégramme qu'il venait de recevoir du citoyen Camelinat, au nom des délégués envoyés en Angleterre.

Camelinat annonce que les délégués de Calais sont arrivés à Manchester, qu'ils ont été reçus par M. David Holmes, président des syndicats textiles qu'une réunion spéciale du Conseil de tout les Trade Unions textiles aura lieu demain pour entendre les délégués Camelinat termine sa dépêche par ces deux mots significatifs : Succès assuré.

La dépêche de Camelinat est accueillie par un tonnerre d'applaudissements.

Salembier a fait ensuite justice de la campagne abominable d'injures, de violences et de mensonges par voie d'affiches et de journaux qui se poursuit contre lui, contre l'Union des tullistes et les grévistes, à l'instigation de l'Association des fabricants de tulles.

La réunion s'est terminée aux cris de vive la grève !

Les bons apôtres

L'association des fabricants de tulles, constatant le mauvais effet produit en ville, par les affiches violentes et injurieuses contre Salembier et « l'Union des tullistes », dont les murs ont été couverts, à son instigation, a fait apposer dans la matinée des avis par lesquels elle déclare qu'elle n'est responsable que des affiches qui portent sa signature.

La guerre d'affiches par les fabricants se retournent contre eux. Et alors ils cherchent à se dégager. Mais personne n'est dupe de leur attitude.

L.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 20 novembre 1900

VIOL A ERRE

François Joseph Tranchant, âgé de 21 ans, né à Wandignies, arrondissement de Douai, extracteur de marne audit Wandignies, est accusé d'avoir, le 28 mars 1900, sur le territoire de la commune d'Erre, commis le crime de viol sur la personne de Victorine Bocquet, âgée de 70 ans, femme de Nicolas Noé.

Tranchant est acquitté.

Défenseur : Me Bavière.

L'affaire du chantre Leclercq

A VALENCIENNES

Emile Leclercq, âgé de 40 ans, né à Curgies, était depuis 12 ans, chantre à l'église Notre-Dame à Valenciennes. A ces fonctions, il joignait celle d'employé de M. Albert Carlier, fabricant de batiste ; il était chargé dans cette maison de placer des marchandises et de toucher les sommes dues par les clients.

Leclercq était dépensier et menait une vie irrégulière. Après avoir dépensé la fortune mobilière qu'il avait reçue de son père en donation, il se mit à spéculer sur les sucres et les alcools ; ses opérations furent malheureuses et l'amenèrent à solliciter une ouverture de crédit à la banque Piérard, Mabille et Cie. Son débit allant continuellement en augmentant, les banquiers exigèrent des garanties.

Afin de les satisfaire, il leur remit, au mois de juin 1896, une garantie solidaire de 15.000 fr., portant la signature de Clémence Bruyère, sa femme, et, un peu plus tard, un testament olographe de cette dernière, aux termes duquel elle l'instituait son légataire universel. Mais les banquiers qui avaient accepté ces pièces comme réelles les présentèrent en septembre à la femme Leclercq qui déclara qu'elles n'émanaient pas d'elle. Ils demandèrent à Leclercq de leur consentir une hypothèque sur ses immeubles.

Le jour même de cette demande, Leclercq prit la fuite.

Pendant le cours de l'instruction, l'accusé, qui avait été arrêté à Bruxelles, déclara que les pièces avaient bien été écrites par sa femme, une expertise en écriture établit que non seulement elles n'émanaient pas de Mme Leclercq, mais encore qu'elles étaient l'œuvre de Hélène Calonne, femme Quantilly, sœur de la maîtresse de Leclercq. Celle-ci fut bientôt reconnaître la vérité et ce n'est qu'en présence de ces aveux que Leclercq déclara qu'il avait fait fabriquer par elle la garantie et le testament et qu'il en avait fait usage.

Enfin l'instruction a établi à la charge de Leclercq des détournements de numéraire et de marchandises, s'élevant à la somme de 2.200 francs environ commis par lui au préjudice de M. Carlier dont il était l'employé.

L'accusé n'a jamais été condamné, mais les renseignements recueillis sur son compte sont déplorables : joueur, débauché, viveur, il maltraitait sa femme et son père qu'il a jetés dans la misère après avoir dissipé tout ce qu'ils possédaient.

En conséquence, Leclercq est accusé :

1° D'avoir frauduleusement apposé ou fait apposer sur un acte d'obligation consenti au profit de MM. Piérard, Mabille et Cie, banquiers à Valenciennes la fausse mention : « Approuvé l'écriture ci-dessus et bon pour garantie solidaire de 15.000 fr. » et la fausse signature de Clémence Brugère.

2° En juin 1896, fait usage de la dite pièce fausse, sachant qu'elle l'était.

3° Le 8 mai 1897, en tous cas depuis moins de dix ans, frauduleusement fabriqué ou fait fabriquer un testament, ainsi conçu :

« Ceci est mon testament. Je soussignée Clémence Brugère, épouse de M. Emile Leclercq, demeurant à Valenciennes, déclare constituer mon mari comme légataire universel, par conséquent je donne et lègue à mon mari, M. Emile Leclercq, tous mes biens, meubles et immeubles que je possède. Fait à Valenciennes, le 8 mai 1897. — Clémence Brugère, femme Leclercq. »

4° En 1899, fait usage de ladite pièce fausse;

5° Détourné ou dissipé, au préjudice de M. Carlier, qui en était propriétaire, deniers, effets, qui ne lui avaient été confiés qu'à titre de dépôt ou de mandat, à charge de les rendre ou représenter ou d'en faire un usage ou un emploi déterminé,

Leclercq est condamné à quatre ans de prison.

Défenseur : Me de la Gorce.

Chronique Electorale

A LA BASSÉE

La mort du conseiller général réactionnaire Max Brame, a laissé vacante la représentation cantonale de La Bassée.

C'est un autre réactionnaire, gendre du défunt, et non moins clérical que son beau-père, qui sollicite sa succession, avec l'appui de la triplice conservatrice la *Croix*, la *Dépêche* et l'*Echo*.

Quant aux républicains, ils ont annoncé par une communication publiée dans le *Progrès* de dimanche qu'ils n'avaient pu trouver un candidat dans le canton de La Bassée. Hier nous fait savoir que « des circonstances particulières au canton de La Bassée un manque d'organisation et des ressources financières nécessaires à la lutte contre un parti réactionnaire puissamment riche, obligent le parti républicain à ne pas entrer en ligne dans l'élection de dimanche prochain ».

Voilà quelle est la situation dans le canton en dehors du Parti socialiste.

Le Parti ouvrier, lui, entame la lutte avec son ardeur habituelle, et sur le nom d'un brave citoyen, le camarade Caillet, il fait appel dans le canton de la Bassée aux socialistes et aux républicains.

Car on a lu l'appel que le Parti ouvrier adresse aux électeurs du canton de la Bassée et qui place cette élection sur le double terrain du programme socialiste et du programme républicain.

Avec sa netteté coutumière, le Parti ouvrier, dédaigneux de toute équivoque, rappelle catégoriquement aux travailleurs du canton que son candidat est le représentant de l'idée socialiste toute entière, c'est-à-dire de la socialisation de tous les moyens de production pour l'émancipation de la classe ouvrière.

Les travailleurs de l'usine, les travailleurs de la terre, tous les salariés du canton, tous ceux qui, dans la société actuelle, vivent misérablement en travaillant beaucoup, voteront pour le citoyen Caillet, le candidat des ouvriers, le candidat des petits.

Mais le manifeste du Parti ouvrier ajoute qu'en prenant part à la bataille électorale, le parti ouvrier ne se sépare pas de la République, qu'il combattra toujours contre les assauts de la réaction cléricale, capitaliste et nationaliste dont le porte-drapeau est, à l'heure actuelle, M. Barrois-Brame.

La candidature du citoyen Caillet se présente donc aussi à cette heure, de par cette déclaration, comme la candidature de la République.

Le drapeau républicain que les mains défaillantes des républicains du Nord ont laissé choir, le Parti ouvrier le ramasse d'une main, pendant qu'il élève de l'autre au-dessus du canton son drapeau des revendications sociales.

Réaction et cléricalisme avec M. Barrois-Brame ; socialisme et république avec le citoyen Caillet : telles sont les deux solutions qui se présentent aux suffrages des électeurs du canton de La Bassée.

La situation est bien nette.

Qui votera pour M. Barrois, votera pour le capitalisme, pour la calotte et pour les blancs.

Qui votera pour le citoyen Caillet, votera pour le travail, pour le Socialisme et pour la République.

PARTI OUVRIER FRANÇAIS

FÉDÉRATION DU NORD

(Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme)

Dimanche 25 novembre, à 3 heures précises de l'après-midi, à la Maison du Peuple, 21, rue de Béthune, à Lille.

Réunion générale de tous les délégués de la Fédération.

L'ordre du jour étant très important, les sections sont priées de s'y faire représenter.

Dernière Heure

Quatre cents personnes empoisonnées

Paris, 20 novembre. — On télégraphie de Saint-Pétersbourg au *Echo de Paris* qu'un empoisonnement monstre, dû fort probablement à une vengeance, vient d'avoir lieu à l'Institut de Smolna.

Quatre cents personnes sont, paraît-il, malades, atteintes de crampes et de paralysie